



مِنَظَرِ التَّعَاوُنِ الْاِسْتِغَاثِيِّ

OIC - OCI

LA STRATEGIE DE L'OCI SUR **LES PERSONNES AGEES**



Adoptée par la 1ère session de
la Conférence ministérielle sur le Développement Social

TABLE DES MATIERES

PREFACE

I. INTRODUCTION.....	3
A. Aperçu général du document de stratégie.....	3
B. Principes globales.....	4
II. EXAMEN DES QUESTIONS ET DES DEFIS DES PERSONNES AGEES AU SEIN DE L'OCI.....	6
A. Enjeux et défis sociaux et économiques	6
B. Santé et bien-être.....	7
C. Culture.....	7
III. DOMAINES DE COOPERATION	8
A. Le marché du travail et l'intégration économique	8
B. Santé et bien-être.....	13
C. Permettre un environnement porteur	17
D. Culture.....	20
IV. LA VOIE A SUIVRE.....	24

PREFACE :

Les politiques de protection sociale appliquées par une grande partie du monde, en particulier ceux à revenu élevé, ont permis d'obtenir des résultats probants, consistant en l'amélioration de l'espérance de vie, ce qui signifie une forte proportion de personnes âgées, et en la régression du taux de mortalité. Toutefois, l'accroissement du nombre de personnes âgées exige la garantie de soins, du bien-être et de la sécurité sociale à cette frange de la société, ce qui nécessite à son tour la mobilisation d'un surcroît de ressources humaines et matérielles et l'élaboration de politiques et de stratégies à même de satisfaire à leurs besoins.

Dans la plupart des pays de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI), où les valeurs traditionnelles, culturelles et religieuses sont fortement ancrées, les personnes âgées font l'objet de considération, d'attention et de protection de la part de la société, de la progéniture et des descendants, au sein du foyer comme dans la vie de tous les jours, ce qui constitue l'un des principaux outils de réponse aux problèmes liés au vieillissement, en plus de la transition démographique qu'ils connaissent dans leur majorité et qui est relativement différente de celle qui s'opère dans les pays avancés, du fait de l'accroissement de la proportion des jeunes et de la stabilisation des taux de vieillissement.

Aussi, les études, recherches et recensements de la population font-ils ressortir un accroissement vertigineux du nombre de personnes âgées par rapport aux jeunes dans les pays de l'OCI, depuis 2010, en raison du progrès sanitaire et technologique, d'une part, et de la recrudescence des crises, des guerres, des conflits armés, des migrations et des catastrophes naturelles, de l'autre, et ce qui en découlent comme répercussions sanitaires et socioéconomiques. Par conséquent, et dans le souci de faire face à ces défis et aux mutations rapides qui interviennent dans le monde, le Conseil des Ministres des Affaires étrangères, réuni en sa quarante-deuxième session, au Koweït, en 2015, a recommandé au Secrétariat général, aux organes subsidiaires et aux institutions spécialisées et affiliées compétents de l'OCI d'élaborer des politiques spécifiques en matière de protection des personnes âgées et de promotion de leur participation et de leur implication dans les processus de développement social et économique, en tant que feuille de route pour améliorer les prestations médicales et sociales qui leur sont dispensées, et leur assurer une vie décente, dans le cadre de la réalisation des objectifs du développement durable et du renforcement de l'action islamique commune.

La première session de la Conférence ministérielle sur le Développement social dans les États membres de l'OCI, tenue du 7 au 9 décembre 2019, à Istanbul, République de Turquie, a adopté la Stratégie pour la protection des personnes âgées, qui est venue couronner les efforts considérables et la coopération étroite entre le Secrétariat général, le Groupe d'experts intergouvernementaux à composition non limitée, les organes subsidiaires et les institutions concernées, en particulier SESRIC. Le Conseil des Ministres des Affaires étrangères a également accueilli favorablement cette même stratégie, lors de sa quarante-septième session, réunie en novembre 2020, à Niamey, République du Niger.

Ladite stratégie aborde des questions cruciales aux fins de promouvoir la situation des personnes âgées dans les États membres, d'améliorer leurs conditions et de leur aménager un environnement favorable, tout en continuant à tirer parti de leur expérience, à conforter leur rôle au sein de leurs communautés et à consacrer les meilleures pratiques dans le traitement avec eux.

J'espère que cette stratégie contribuera au renforcement de l'action islamique commune et à la conjonction des efforts entre les États membres, les organes subsidiaires, les institutions spécialisées et affiliées de l'Organisation, et les institutions partenaires, en faveur de la préservation des droits des personnes âgées et de la garantie de leur bien-être et de leur sécurité sociale.

Yousef A. Al-Othaimen
Secrétaire Général

I. INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, le vieillissement a entraîné une augmentation de la proportion des personnes âgées et une diminution de la proportion des jeunes. Si les taux élevés de vieillissement ont été une tendance commune dans les pays développés au cours des dernières décennies, ils ont récemment pris de l'ampleur dans les pays de l'OCI ; le vieillissement rapide a des impacts sociaux, économiques et culturels importants sur les pays qui exigent des réponses politiques immédiates et bien formulées. Une bonne stratégie pour les pays de l'OCI contribuera au bien-être social et économique des personnes âgées.

Dans l'ensemble de la région de l'OCI, le vieillissement n'a pas été considéré comme une préoccupation majeure en raison de la population relativement jeune, du taux de vieillissement stagnant et des valeurs traditionnelles et religieuses qui ont fait de la co-résidence la principale réponse au vieillissement au niveau macroéconomique¹ qui a permis aux sociétés de l'OCI d'absorber le vieillissement. Cependant, depuis le début des années 2000, les États membres de l'OCI et leurs sociétés sont entrés dans une nouvelle phase démographique et culturelle. Dans cette nouvelle phase, la structure de la population des États membres devrait devenir plus âgée, et ce, plus rapidement qu'auparavant.

Depuis 2010, le vieillissement de la population dans les pays de l'OCI s'est accéléré et à partir de 2030, la part de la population âgée devrait atteindre 9,6 % de la population totale. Selon les projections, d'ici 2050, le nombre de personnes âgées dépassera celui des jeunes dans un nombre significatif de pays de l'OCI. Combiné à la baisse des taux de fécondité dans l'OCI et à l'augmentation de l'espérance de vie, le vieillissement aura un impact significatif et constituera une source de défis pour l'économie, les relations sociales et les questions culturelles.

Les tendances croissantes du vieillissement au sein de l'OCI auront pour conséquence une augmentation du taux de dépendance des personnes âgées, ce qui signifie qu'un plus grand nombre de personnes auront besoin de soutien et de soins pendant une plus longue période. Le changement démographique dans les pays membres interagira et coïncidera avec des mutations économiques et culturelles toutes aussi importantes qui saperont les soins filiaux et la capacité des familles à absorber le vieillissement. Cela accroîtra le rôle des États membres dans le soutien des personnes âgées au sein de leurs sociétés, ce qui exige en fin de compte une action politique cohérente, efficace et bien fondée pour planifier en conséquence les prévisions à venir sur le vieillissement dans un grand nombre de pays de l'OCI.

Les prévisions de vieillissement rapide et les changements culturels et économiques dans les pays de l'OCI exigent une stratégie commune sur le vieillissement et une réponse coopérative aux nouvelles conditions, laissant une plus grande responsabilité à ces pays. Le présent rapport stratégique vise à définir des objectifs stratégiques réalisables qui permettront de réduire l'impact initial du vieillissement sur les États membres et de définir les grandes lignes d'une politique visant à absorber le vieillissement. La sous-section suivante fournit des informations générales sur le document de stratégie.

A. Aperçu général du document de stratégie

Compte tenu des défis communs liés au vieillissement auxquels seront confrontés les États membres, et de la nécessité de renforcer la coopération pour relever ces défis, le présent rapport stratégique constitue un pas en avant dans la création d'un dialogue plus que nécessaire sur le vieillissement et l'avenir commun des pays de l'OCI. Il vise à inciter les décideurs politiques à mesurer les transitions démographiques dans les années à venir afin d'en définir les conséquences sociales, sanitaires et économiques. Cela fournira des informations essentielles pour

¹ Le vieillissement au niveau macro désigne le vieillissement des populations d'une manière générale où la structure par âge et par sexe d'une population, représentée par la pyramide des âges, subit des changements à cause du vieillissement. Le vieillissement de la population, également dénommé vieillissement démographique, est affecté par des changements au niveau de la mortalité, la fécondité et les flux migratoires.

commencer à planifier et se préparer, dès aujourd'hui, aux préoccupations futures en transformant lentement les politiques sociales et de santé afin d'absorber le vieillissement sans subir le choc initial. En outre, le document vise à fournir une feuille de route permettant aux décideurs politiques de partager leurs connaissances, informations et expériences sur la manière d'améliorer la situation des personnes âgées par le biais de la coopération intra-OCI.

Pour permettre la réalisation des objectifs susmentionnés, le document stratégique a identifié quatre domaines thématiques de coopération en examinant les problèmes les plus immédiats, les politiques existantes et les mesures d'application possibles pour les résoudre. Les quatre domaines thématiques identifiés sont : (i) le marché du travail et l'intégration économique, (ii) la santé et le bien-être, (iii) la création d'un environnement favorable et (iv) la culture.

Une version antérieure de ce document de stratégie a été discutée lors de l'atelier sur " l'amélioration de l'état des personnes âgées dans les États membres de l'OCI " (24-25 avril 2018, Djeddah, Royaume d'Arabie saoudite), qui visait à amener toutes les institutions et experts pertinents de l'OCI à développer une approche efficace sur les questions relatives aux personnes âgées dans l'OCI. Cette version préliminaire du document de stratégie tient compte, dans la mesure du possible, des commentaires et suggestions formulés au cours de l'atelier. On espère que ce projet sera examiné et adopté lors d'un forum pertinent de l'OCI et qui sera mis en œuvre par les États membres en vue de relever les défis actuels et émergents liés au vieillissement.

Dans l'ensemble, cette stratégie vise à stimuler la coopération entre les États membres pour faire face aux problèmes et défis communs liés au vieillissement qui deviendront plus critiques dans les prochaines années. Il est nécessaire d'élaborer une stratégie pour faire face aux défis multiples et complexes que le vieillissement va causer dans un grand nombre de pays de l'OCI. Afin d'atténuer et de limiter les problèmes de vieillissement rapide dans les pays de l'OCI, ce document stratégique exposera des actions et des objectifs concrets sur la manière d'intégrer les personnes âgées dans le marché du travail et, d'une manière générale, d'améliorer la situation des personnes âgées. Cette stratégie vise après tout à accroître la prise de conscience de la question du vieillissement à laquelle sont confrontés de nombreux pays de l'OCI et appelle à la coopération et à la collaboration pour limiter ses effets négatifs.

B. Principes globales

Avant de présenter les principaux domaines thématiques de coopération, le présent document stratégique fait valoir qu'il y a des questions transversales et des aspects clés liés à chaque domaine thématique qui doivent être considérés comme les principes fondamentaux à suivre dans la mise en œuvre de chaque objectif stratégique. Afin d'éviter les répétitions et de pouvoir présenter une approche méthodologique de la question du vieillissement, le présent document stratégique propose de présenter les principes généraux ci-dessous qui s'appliquent à tous les domaines thématiques de la section III.

1. Tenir compte de la diversité: Alors que le terme 'âgé' est couramment utilisé pour la population de 65 ans et plus, ce groupe est assez hétérogène et l'expérience du vieillissement varie selon les différents segments qui constituent le groupe des personnes âgées. Le sexe, les environnements ruraux versus urbains, les milieux de revenus, les différentes capacités physiques et mentales, la capacité et l'incapacité à travailler et à faire du bénévolat, vivre en famille ou dans les institutions et bien d'autres facteurs déterminent les besoins et les problèmes des personnes âgées. *Cette diversité oblige les États membres à cartographier les segments existants à recueillir des informations précises sur la répartition par âge des personnes âgées en particulier compte tenu des grandes différences entre les plus âgés (80 ans et plus) et les moins âgés (65 à 80 ans).*
2. Adopter le modèle socio-culturel: La santé et le vieillissement ne sont pas uniquement des concepts médicaux. Au contraire, la santé et le vieillissement sont définis par des normes culturelles et sociétales concernant le corps, la personnalité et la communauté. *Cela nécessite que les États membres adoptent le*

« *modèle socioculturel* » qui place le vieillissement au cœur de l'interaction dynamique des structures sociales.

3. Mobiliser tous les secteurs de la société: Pour aborder les problèmes posés par le vieillissement de la population, il est nécessaire d'adopter une approche multidisciplinaire ainsi qu'une approche multisectorielle. Mobiliser le secteur privé, la société civile, les associations religieuses et les personnes âgées elles-mêmes aidera non seulement les décideurs à mieux comprendre les problèmes sur le terrain, mais aussi à trouver des solutions rapides, rentables et efficaces. *Cela nécessite que les États membres développent des mécanismes et des opportunités pour créer des partenariats entre les décideurs politiques de différents secteurs et permettre le jumelage de ces secteurs.*
4. Adopter une optique du genre: Les conséquences sociales et économiques du vieillissement micro et macro ont plus d'impact sur les femmes. En tant que jeunes femmes adultes, les femmes constituent le principal segment de la population qui prend soin des personnes âgées et des parents âgés. Cependant, les femmes sont également les principales personnes à s'occuper des enfants. Les femmes qui travaillent sont de plus en plus accablées par cette double demande. D'un autre côté, les femmes âgées courent un plus grand risque d'être exposées à la pauvreté, la violence et aux abus. *Cela exige que les États membres adoptent une approche sexospécifique dans le développement des services de santé et des services sociaux relatifs au vieillissement.*
5. Porter une attention particulière au déplacement et à la migration: De nombreux États membres de l'OCI sont touchés par l'immigration, soit par l'exode de leur population, soit par l'arrivée de nouvelles populations. Les schémas de migration sont typiquement sélectifs selon l'âge, dans le contexte du pays d'accueil et du pays d'origine, ils entraînent une charge supplémentaire pour l'État dans les domaines de la santé, du logement et de la sécurité sociale. Cela exige que les États membres prennent en compte le déplacement et l'immigration dans l'élaboration de politiques et de services relatifs à la santé et au vieillissement.
6. Comprendre les contextes démographique et économique généraux: Enfin, la croissance de la population des personnes âgées dans les États membres de l'OCI se produit dans un contexte qui, comparé à d'autres groupes de pays, a la plus forte croissance de la population jeune et en âge de travailler, dont les besoins restent largement insatisfaits. *Cela nécessite que les États membres développent des politiques intelligentes capables de reconnaître l'interaction entre les deux tendances et de résoudre les problèmes des deux segments d'une manière qui puisse bénéficier aux deux côtés.*

II. EXAMEN DES QUESTIONS ET DES DEFIS DES PERSONNES AGEES AU SEIN DE L'OCI

Les pays de l'OCI ont déjà ressenti, et ressentiront les effets du vieillissement sur leurs systèmes socio-économiques, leurs relations sociales et leurs éléments culturels de manière plus importante dans un proche avenir. Une augmentation du nombre des personnes âgées, par rapport à d'autres groupes d'âge, pose un nombre de défis aux relations familiales, aux services de santé, et aux programmes de sécurité sociale. Les personnes âgées dans les pays de l'OCI sont confrontées à un certain nombre de problèmes et de défis allant de la dépendance accrue des personnes âgées à l'exclusion du marché du travail ou au manque d'alphabétisation et de compétences de base pour explorer d'autres options. Cette section fournit un bref compte rendu des enjeux et défis auxquels font face les personnes âgées dans les pays de l'OCI afin de faciliter l'élaboration d'objectifs stratégiques et d'actions dans la section suivante.

A. Enjeux et défis sociaux et économiques

Dans de nombreux pays en développement, dont l'OCI, un grand nombre de personnes âgées sont exclues de l'accès à des emplois bien rémunérés. Outre l'exclusion des personnes âgées des possibilités d'emploi décent rémunéré décent, les personnes âgées sont confrontées à des stéréotypes discriminatoires liés à l'âge et des niveaux élevés de chômage continuent de caractériser la situation des personnes âgées. Dans les pays membres de l'OCI, l'âge légal de départ à la retraite est généralement 60 ans; cependant, seulement moins de la moitié des individus reçoivent une pension de vieillesse décente. Pour ces personnes âgées, l'épargne privée et le soutien intrafamilial ne sont pas suffisants pour garantir un niveau de sécurité de revenu décent jusqu'à la fin de leur vie. Par conséquent, les retraites de la sécurité sociale publique restent un élément clé du soutien apporté à la population vieillissante, ce qui pourrait entraîner des charges plus lourdes qui pèseraient sur les dépenses publiques. Cependant, il est essentiel de reconnaître que les programmes de pension et de retraite dans les pays de l'OCI ne sont ni adéquats ni suffisamment complets pour répondre aux besoins croissants des personnes âgées.

Le faible niveau d'alphabétisation et d'éducation des personnes âgées dans les pays de l'OCI entrave considérablement leur capacité à participer à la vie active et donc à contribuer aux efforts de développement de leurs sociétés en termes de développement économique, d'expérience ou de participation sociale et communautaire. De nombreux pays de l'OCI considèrent la taille croissante des personnes âgées comme un problème mineur. Il en résulte un manque d'attention accordée aux problèmes sociaux auxquels les personnes âgées sont confrontées, ce qui aboutit à un nombre limité d'institutions sociales destinées à améliorer leurs conditions de vie. Les possibilités d'éducation ou d'autres espaces sociaux permettant aux personnes âgées d'acquérir des compétences sont minimales dans les pays de l'OCI.

Créer des sociétés inclusives et cohésives pour tous, en particulier pour ceux qui restent plus vulnérables - à savoir les femmes, les enfants, les personnes âgées et les jeunes - est une condition nécessaire au développement social et économique durable. Pour créer une société où les personnes âgées sont intégrées et incluses, l'une des étapes les plus fondamentales consiste à promouvoir un « environnement porteur ». Un environnement est favorable lorsque les circonstances n'empêchent pas, mais améliorent les capacités et le bien-être des personnes âgées. Les circonstances environnementales comprennent à la fois des circonstances physiques, telles que l'environnement bâti, et des circonstances sociales, telles que l'intégration et la solidarité, et ces différentes composantes se renforcent mutuellement. En ce qui concerne les circonstances physiques, le logement et l'environnement ambiant bâti - notamment le transport et la conception des espaces publics et des bâtiments - sont particulièrement importants pour les personnes âgées car ces circonstances déterminent si l'on a accès à des exigences de base de bien-être comme la sécurité, l'eau, l'abri et la mobilité. Les circonstances environnementales sociales jouent un rôle tout aussi fondamental en déterminant si l'on est capable de rester actif et connecté à la société et maintenir son bien-être émotionnel.

Dans l'ensemble, les personnes âgées sont confrontées à plusieurs problèmes et défis dans le domaine socio-économique. Les personnes âgées sont exclues des possibilités d'emploi et sont confrontées à des stéréotypes discriminatoires vis-à-vis de l'âge, les pensions de vieillesse ne sont pas adéquates et les espaces sociaux sont limités pour que les personnes âgées puissent développer des compétences anciennes ou nouvelles.

B. Santé et bien-être

Les personnes âgées en bonne santé peuvent éprouver un sentiment plus grand de bien-être et participer plus activement à la vie économique, sociale, culturelle et politique d'une société. L'augmentation de l'espérance de vie dans les pays de l'OCI et la taille croissante de la population âgée apportent largement de nouveaux défis pour les individus, les familles et la société. Étant donné le changement rapide des rôles traditionnels des membres de la famille (par exemple, soins parentaux et garde d'enfants), un nombre croissant de personnes âgées doivent compter uniquement sur les programmes de protection sociale et les services de santé publique disponibles pour le restant de leurs jours. Dans certains pays de l'OCI, les systèmes de santé et les programmes de sécurité sociale ont déjà commencé à faire l'objet de contestation tout en essayant de répondre à la demande croissante de services de santé complets et de qualité pour les personnes âgées.

Une préoccupation immédiate pour la santé et le bien-être des personnes âgées est l'absence d'un système de soins de santé intégré. Établir des mécanismes pour les soins de longue durée qui nécessitent des soins privés et primaires aux soins spécialisés et palliatifs dans les hôpitaux et les foyers de soins représente un véritable défi. D'autres formes de soins internes constituent également une partie vitale des besoins des personnes âgées, car le vieillissement de la population va prendre encore plus d'ampleur. Le système de soins à domicile et les soins primaires-privés intégrés ne devraient pas être considérés comme s'excluant mutuellement, mais organisés de manière à se compléter les uns les autres. Parmi les autres défis à relever, on peut citer la dépression, la solitude et l'anxiété des personnes âgées. Il faut qu'il y ait des réseaux d'institutions et de soutien pour aider les personnes âgées qui souffrent de tels problèmes. Dans l'ensemble, il doit y avoir des approches abordables, de qualité et intégrées de la santé et du bien-être des personnes âgées dans les pays de l'OCI. Avec le vieillissement de la population dans les États membres de l'OCI, la santé et le bien-être des personnes âgées deviendront encore plus importants pour une société en bonne santé et qui fonctionne bien.

C. Culture

La question du vieillissement et des personnes âgées ne peut pas être complètement comprise dans les limites des facteurs médicaux ou sanitaires; le vieillissement se définit également par la culture, la manière dont les gens donnent un sens, et réagissent au vieillissement et à la vieillesse, et la manière dont les sociétés, des familles aux décideurs, voient et traitent les personnes âgées. Il serait important d'élaborer des réponses politiques d'ordre culturel et religieux en vue d'éliminer les stéréotypes négatifs sur le vieillissement et les personnes âgées. En outre, il est nécessaire de remplacer ces stéréotypes négatifs par une perception plus positive et réaliste du vieillissement et de la vieillesse. Promouvoir les attitudes positives peut également être considéré comme faisant partie des efforts visant à éliminer et lutter contre la violence, la négligence et la maltraitance envers les personnes âgées, et à compléter les instruments et cadres juridiques nécessaires. De plus, les attitudes culturelles envers le vieillissement déterminent dans une large mesure la nature de la prestation de soins.

Dans les pays de l'OCI, la principale réponse à la prise en charge des personnes âgées a été les soins informels fournis par les membres de la famille. Cependant, les défis démographiques et économiques à venir et de plus en plus croissants ainsi que l'évolution des valeurs familiales menacent l'orientation communautaire des familles. Les attitudes culturelles influencent également les relations intergénérationnelles; la société moderne a tendance à créer une ségrégation générationnelle dans les espaces et les activités publics. Cependant, le soutien et la solidarité intergénérationnel peuvent bénéficier à la fois aux personnes âgées et aux jeunes, tant au niveau plus large de la société qu'au niveau des familles co-résidentes. Dans ce contexte, les pays de l'OCI doivent faire face

aux normes culturelles d'exclusion et de préjugés à l'égard des personnes âgées afin de créer un environnement dans lequel elles peuvent être accueillies.

III. DOMAINES DE COOPERATION

Sur la base des principaux problèmes et défis évoqués ci-dessus, cette section regroupe les principaux défis auxquels font face les personnes âgées vivant dans les pays de l'OCI dans quatre domaines de coopération pour une action stratégique : (i) le marché du travail et l'intégration économique, (ii) la santé et le bien-être, (iii) la création d'un environnement favorable et (iv) la culture. Ces domaines ont été identifiés à travers l'analyse des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pertinents sur les personnes âgées dans les pays de l'OCI, l'évaluation des ensembles de données internationales, et l'examen des plans nationaux, régionaux et internationaux sur les personnes âgées. À la suite de la discussion sur les principaux défis dans chaque domaine de coopération, un ensemble d'objectifs stratégiques sont énumérées à l'intention des décideurs. Des objectifs stratégiques plus spécifiques ont été proposés afin de fournir une feuille de route concrète pour la mise en œuvre réussie de chaque recommandation.

A. Le marché du travail et l'intégration économique

Comme la part des personnes âgées dans les pays de l'OCI augmente au vu des projections démographiques, l'augmentation du ratio de dépendance des personnes âgées dans plusieurs pays de l'OCI a déjà commencé à faire pression sur leurs systèmes de sécurité sociale. Par conséquent, la participation active des personnes âgées au marché du travail et leur intégration dans la vie économique sont devenues plus importantes que jamais. À cet égard, les pays de l'OCI doivent procéder à des réformes et prendre des mesures politiques allant de la réglementation du marché du travail aux cotisations de sécurité sociale pour relever les défis rencontrés par les personnes âgées dans la vie professionnelle afin de leur permettre d'atteindre un meilleur niveau de vie ainsi que maximiser leur contribution au développement de leurs sociétés.

Les pays de l'OCI sont spécifiquement invités à prendre en considération les six objectifs stratégiques (OS) suivants :

- **OS 1.1:** Développer et adopter des systèmes de travail alternatifs
- **OS 1.2:** Encourager l'intégration économique des personnes âgées
- **OS 1.3:** Renforcer le développement des compétences des personnes âgées en fonction des besoins du marché du travail
- **OS 1.4:** Promouvoir une coordination efficace parmi les principales parties prenantes et renforcer la coopération intra-OCI
- **OS 1.5:** Améliorer la portée et la fourniture des services de sécurité sociale
- **OS 1.6:** Faire face à la discrimination au travail

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.1: Développer et adopter des systèmes de travail alternatifs

Les perspectives et les opportunités du marché du travail sont des facteurs importants pour l'intégration des personnes âgées au marché du travail. Cela permettra non seulement de fournir un élément productif dans la vie des personnes âgées, mais aussi d'alléger le fardeau de l'État à s'occuper des personnes âgées, comme elles seraient en mesure de le faire pour elles-mêmes. Toutefois, d'autres formules de travail sont nécessaires pour tenir compte des conditions particulières des personnes âgées. D'autres arrangements doivent être réglementés et promus dans la société pour assurer leur mise en œuvre et leur application. Par conséquent, il est essentiel que des dispositions soient élaborées et mises en œuvre pour des systèmes de travail alternatifs pour les personnes âgées.

Mesures

- 1.1.1 Envisager de concevoir des systèmes de travail alternatifs, y compris le télétravail et les systèmes de travail flexibles sur le marché du travail, en vue de faciliter la transition de la maison au travail
- 1.1.2 Apporter les changements législatifs nécessaires pour encourager les personnes âgées et / ou les retraités à demeurer actifs sur le marché du travail, grâce à des modalités de travail flexibles, y compris des postes consultatifs, temporaires ou à temps partiel
- 1.1.3 Entreprendre les réformes nécessaires pour éliminer les étapes inutiles et le niveau élevé de bureaucratie dans l'embauche de personnes âgées retraitées
- 1.1.4 Élaborer de nouveaux cadres et règlements pour tirer parti de l'expérience des personnes âgées en tant que consultants et conseillers, tant dans le secteur public que privé
- 1.1.5 Envisager de développer des systèmes de travail alternatifs en vue d'optimiser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée qui permettrait aux travailleurs âgés de s'acquitter de leurs responsabilités familiales tout en répondant à leurs besoins en matière de soins de santé

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.2: Encourager l'intégration économique des personnes âgées

Les pays de l'OCI doivent encourager les personnes âgées à participer à la productivité économique. Diverses formes d'incitations et de campagnes de sensibilisation visant à attirer la population âgée vers le marché du travail permettraient de créer une stratégie de vieillissement positive et harmonieuse. Encourager la population âgée à s'intégrer dans le système économique permettra d'avoir une population âgée en bonne santé sociale et économiquement moins dépendante. Avec le vieillissement croissant dans les pays de l'OCI et la tendance à la baisse des systèmes de soutien familial, encourager les personnes âgées à participer à la main-d'œuvre constituera une base d'autosuffisance pour la population âgée.

Mesures

- 1.2.1 Développer des mécanismes d'incitation financiers et non financiers et des programmes fiscaux pour inciter les personnes âgées à rester actives sur le marché du travail
- 1.2.2 Identifier les principaux défis rencontrés par les personnes âgées qui les motivent à être inactives sur le marché du travail et préparer une feuille de route pour relever les défis auxquels elles sont confrontées
- 1.2.3 Identifier les indicateurs statistiques existants et en développer de nouveaux afin de mesurer et d'examiner les progrès accomplis dans la lutte contre les facteurs qui découragent les personnes âgées à être actives sur le marché du travail
- 1.2.4 Organiser des programmes de sensibilisation et de promotion pour les personnes âgées afin de les sensibiliser à l'importance de la participation au marché du travail et les encourager à rester économiquement actives à un âge plus avancé
- 1.2.5 Développer des modalités de reconnaissance et de validation des aptitudes et compétences acquises en dehors de l'éducation formelle
- 1.2.6 Envisager l'introduction des quotas spéciaux d'emploi pour les demandeurs d'emploi âgés

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.3: Renforcer le développement des compétences des personnes âgées en fonction des besoins du marché du travail

En général, de nombreux pays de l'OCI souffrent d'une inadéquation des compétences, ce qui se traduit par un chômage structurel et une baisse de la croissance économique et de la productivité. Ces phénomènes sont encore plus importants par rapport à la population de l'OCI. Afin de contribuer à l'élimination des inefficacités du marché et d'employer la population âgée de manière productive, les compétences de la population âgée doivent être

développées pour répondre aux besoins de certains secteurs de l'économie. Différentes actions stratégiques présentées ci-dessous peuvent servir à créer une population âgée dotée de compétences améliorées qui pourraient contribuer de manière positive aux secteurs public et privé.

Mesures

- 1.3.1 Permettre aux personnes âgées de participer à des activités économiques en promouvant l'éducation tout au long de la vie et la formation professionnelle en vue de les doter des compétences nécessaires
- 1.3.2 Améliorer l'employabilité des personnes âgées en adaptant les environnements de travail aux capacités physiques et mentales de ces personnes, en offrant une formation et une éducation ciblées
- 1.3.3 Mener des études diagnostiques pour évaluer le profil de la main d'œuvre inactive âgée et comprendre les besoins de développement des compétences en fonction des besoins du marché du travail
- 1.3.4 Renforcer la capacité des partenaires sociaux à contribuer à des programmes dynamiques d'apprentissage tout au long de la vie
- 1.3.5 Renforcer les investissements dans le système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) pour les personnes âgées inactives motivées par le travail
- 1.3.6 Améliorer le système d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et veiller à ce qu'il réponde aux besoins des personnes âgées et des employeurs
- 1.3.7 Assurer des données de bonne qualité sur les possibilités d'emploi respectives et les gains liés aux différents niveaux de qualification pour les personnes âgées
- 1.3.8 Développer un système de reconnaissance des compétences (SRC) pour identifier et vérifier les compétences et les expériences acquises au cours des années, ce qui facilitera le passage à de nouveaux emplois, facilitera le passage de l'économie informelle à l'économie formelle
- 1.3.9 Améliorer le dialogue avec les représentants du secteur privé afin de fournir aux personnes âgées une formation en cours d'emploi en vue de faciliter le transfert de connaissances
- 1.3.10 Développer des politiques et des mécanismes inclusifs pour s'assurer que toutes les personnes âgées intéressées puissent accéder aux services du marché du travail fournis par les institutions publiques pertinentes dans les zones rurales et urbaines, par exemple en facilitant leur accès aux agences pour l'emploi.
- 1.3.11 Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'éducation ciblés pour améliorer les compétences des personnes âgées vivant en particulier dans les zones rurales
- 1.3.12 Élaborer des indicateurs de rendement clés pour mieux surveiller les taux d'inactivité chez les personnes âgées vivant dans les régions rurales en tenant compte des facteurs locaux tels que le taux élevé d'emploi non officiel dans le secteur agricole
- 1.3.13 Développer des mécanismes pour suivre et évaluer les défis rencontrés par les personnes âgées dans l'acquisition des compétences et qualifications nécessaires à leur emploi
- 1.3.14 Améliorer les capacités des données et de suivi pour surveiller régulièrement la situation de l'éducation et de l'emploi des personnes âgées

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.4: Promouvoir une coordination efficace parmi les principales parties prenantes et renforcer la coopération intra-OCI

Pour améliorer le marché du travail et l'intégration économique des personnes âgées dans les pays de l'OCI, divers acteurs des secteurs public et privé doivent se coordonner de manière efficace. Les établissements de soins de

santé, les différents ministères et les acteurs du secteur privé devraient s'efforcer de créer des mécanismes efficaces qui contribueraient à l'intégration des personnes âgées dans l'économie. Il faut également partager mutuellement les différentes expériences, bonnes pratiques et connaissances des pays de l'OCI pour améliorer les politiques, les compétences et les arrangements institutionnels pour les personnes âgées dans les États membres.

Mesures

- 1.4.1 Améliorer la coordination entre les intervenants clés (par exemple le ministère des Affaires sociales, le ministère du Travail et le ministère de la Santé) pour améliorer les perspectives du marché du travail pour les personnes âgées
- 1.4.2 Promouvoir et assurer une coopération fructueuse entre les centres nationaux de l'emploi et les établissements de santé pour améliorer l'employabilité des personnes âgées en tenant compte de leurs besoins en soins de santé
- 1.4.3 Sensibiliser les employeurs au potentiel des personnes âgées au travail en coordination avec les représentants des secteurs public et privé
- 1.4.4 Examiner les meilleures pratiques et les politiques mises en œuvre dans les États membres de l'OCI pour encourager les personnes âgées à être actives sur le marché du travail
- 1.4.5 Promouvoir le partage et le transfert des expériences des pays concernant l'amélioration de la base de compétences des personnes âgées parmi les États membres de l'OCI
- 1.4.6 Encourager les mécanismes de coordination entre les principales parties prenantes pour améliorer les compétences locales et les services d'emploi personnalisés pour les personnes âgées
- 1.4.7 Veiller à ce que les institutions du marché du travail développent et tiennent à jour une base de données et diffusent en temps voulu des informations sur les emplois, les compétences, l'apprentissage et les possibilités de formation pour tous les groupes d'âge, y compris les personnes âgées
- 1.4.8 Suivre les tendances des indicateurs sur la main-d'œuvre âgée pour préparer de meilleures réponses politiques en temps opportun

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.5: Améliorer la portée et la fourniture des services de sécurité sociale

Les services de sécurité sociale doivent aller au-delà de la prise en charge des personnes âgées et fournir un milieu où les personnes âgées peuvent être encouragées et soutenues dans leur recherche d'emploi. De nouvelles réglementations dans les services de sécurité sociale qui privilégient et récompensent le travail des personnes âgées pourraient créer de nouvelles incitations à l'entrée des personnes âgées sur le marché du travail et, par conséquent, réduire la charge pesant sur le système de sécurité sociale tout en donnant aux personnes âgées la possibilité de se prendre en charge.

Mesures

- 1.5.1 Développer ou améliorer des systèmes complets de sécurité sociale et d'autres mécanismes de protection sociale pour les personnes âgées
- 1.5.2 Envisager d'offrir des incitations dans les services de sécurité sociale pour promouvoir le travail à un âge avancé
- 1.5.3 Concevoir et mettre en œuvre des programmes d'aide à la recherche d'emploi en ligne et hors ligne en vue d'améliorer la concordance entre l'employeur et l'employé et de réduire le temps et les coûts de recherche d'emploi

1.5.4 Promouvoir des programmes de réadaptation à base communautaire pour permettre leur inclusion et intégration dans la vie professionnelle

1.5.5 Prendre des mesures pour lutter contre la fraude fiscale et éviter les cotisations sociales, les lois du travail et les réglementations qui entraînent une augmentation de l'informalité parmi la population active âgée

1.5.6 Tirer parti du potentiel des instruments uniques disponibles dans les pays de l'OCI tels que la Zakat, la Sadaqah, le Waqf et le volontariat pour élargir la portée et la prestation des services de sécurité sociale.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1.6: Faire face à la discrimination au travail

De nombreuses personnes âgées craignent d'entrer sur le marché du travail en raison de la discrimination fondée sur l'âge et d'un traitement injuste. Il faut s'attaquer aux préjugés âgistes dans le travail afin d'offrir aux personnes âgées un environnement sûr et exempt de discrimination auquel elles puissent participer en toute quiétude. Les employeurs des secteurs privé et public auront besoin de formation pour surmonter les préjugés contre les personnes âgées. Les règles et règlements du marché du travail dans les pays de l'OCI doivent être organisés de manière à lutter contre la discrimination fondée sur l'âge. La sensibilisation culturelle et sociale qui promeut des normes sociales exemptes de préjugés âgistes à l'égard des personnes âgées qui travaillent contribuera à réduire ces problèmes.

Mesures

1.6.1 Respecter, promouvoir et réaliser l'égalité des chances et de traitement pour les femmes et les hommes âgés sans aucune discrimination

1.6.2 Combattre la discrimination, les préjugés et la haine fondés sur l'âge ou tout autre motif sur le marché du travail

1.6.3 Encourager les employeurs à être plus inclusifs en embauchant des personnes ayant de différents parcours, à condition qu'elles possèdent les compétences de base nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches et élaborer des mécanismes pour éliminer la discrimination fondée sur l'âge dans les processus d'embauche

1.6.4 Renforcer la capacité nationale des systèmes d'inspection du travail et des mécanismes de règlement des conflits pour surveiller et mettre en œuvre les législations relatives à la non-discrimination au travail

1.6.5 Prendre toutes les mesures possibles pour favoriser la compréhension et l'acceptation des principes de non-discrimination

1.6.6 Coopérer avec les organisations de la société civile spécialisées dans le développement des compétences des personnes âgées et les questions d'emploi

1.6.7 Examiner les mesures de sécurité sociale en vue d'assurer les droits des personnes âgées sur les marchés du travail selon les normes internationales

1.6.8 Réviser les réglementations existantes sur les marchés du travail dans une perspective de discrimination fondée sur l'âge et concevoir des politiques efficaces pour lutter contre la discrimination au travail fondée sur l'âge

1.6.9 Fournir une formation aux employeurs dans le but de réduire la discrimination fondée sur l'âge au travail

1.6.10 La sensibilisation de la société en particulier parmi les employeurs seraient probablement une façon de les aider à surmonter certains défis, tels que les normes sociales, l'incrédulité etc. qui entravent l'emploi des personnes âgées.

B. Santé et bien-être

Les pays de l'OCI doivent augmenter leurs services de soins de santé et de bien-être pour les personnes âgées à la fois en termes de capital humain et de sources financières. Comme plusieurs pays de l'OCI se caractérisent par une proportion relativement plus élevée de population rurale, rendre ces services plus accessibles à toutes les personnes âgées est également important pour être plus inclusif. Néanmoins, la prévention des maladies et des handicaps pendant la vieillesse est l'intervention la moins coûteuse qui peut être prise. Par conséquent, une attention particulière doit également être accordée aux politiques de prévention et de détection précoces.

Les objectifs stratégiques spécifiques suivants sont identifiés pour l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes âgées dans les pays de l'OCI :

- **OS 2.1:** Améliorer la prévention des maladies
- **OS 2.2:** Investir dans des services de réhabilitation et de soins de longue durée
- **OS 2.3:** Améliorer les mécanismes publics y compris des systèmes de sécurité sociale
- **OS 2.4:** Assurer l'accès aux services de santé
- **OS 2.5:** Promouvoir la coopération intersectorielle et intra-OCI

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.1: Améliorer la prévention des maladies

Les pays de l'OCI doivent prendre des mesures stratégiques pour prévenir ou limiter l'exposition des personnes âgées à diverses maladies dangereuses chez les personnes de ce groupe d'âge. Sur une grande échelle, l'exposition des personnes âgées à la consommation de tabac, d'alcool ou à des régimes alimentaires malsains a des impacts beaucoup plus importants et plus risqués. Les personnes âgées doivent être informées des conséquences de leurs décisions malsaines et des campagnes de sensibilisation et des mesures incitatives doivent être mises en place pour rendre les choix plus sains, plus pratiques et plus abordables. De telles mesures stratégiques réduiront la charge pesant sur les systèmes de soins de santé et entraîneront une population âgée plus dynamique, plus active et en meilleure santé.

Mesures

2.1.1 Réduire le niveau d'exposition des personnes et des populations, y compris les personnes âgées, aux facteurs de risque courants des maladies non transmissibles, à savoir l'usage du tabac et de l'alcool, un régime alimentaire malsain et l'inactivité physique

2.1.2 Renforcer la capacité des individus et des populations à faire des choix plus sains et suivre des modes de vie qui favorisent la préservation de la santé et les amener à avoir un processus de vieillissement plus sain et offrir des programmes d'éducation et de formation aux adultes.

2.1.3 Concevoir et mettre en œuvre des politiques en vue de réduire les facteurs de risque contribuant aux handicaps pendant la vieillesse

2.1.4 Collaborer avec les intervenants et les familles en vue de prévenir la démence et d'autres maladies mentales et de les identifier à des stades précoces

2.1.5 Investir dans des systèmes de dépistage précoce des maladies chroniques susceptibles de réduire le bien-être à long terme des personnes âgées et améliorer le réseau de dépistage, de diagnostic et de traitement des maladies transmissibles et non transmissibles les plus répandues en termes d'accessibilité, d'abordabilité et de qualité

2.1.6 Envisager de mettre au point des mécanismes pour faire sortir les personnes âgées de la crise ou fournir des abris protégés pendant l'apparition des maladies transmissibles

2.1.7 Accroître l'accès à des services de santé de qualité pour les personnes âgées, en particulier pour la détection précoce en organisant des campagnes de sensibilisation du public

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.2: Investir dans des services de réhabilitation et de soins de longue durée

La population âgée dans les pays de l'OCI devrait augmenter rapidement dans les années à venir / les politiques et les décisions stratégiques doivent refléter cette évolution démographique et adopter des approches systématiques aux problèmes qui pourraient résulter du vieillissement de la société. Des services institutionnels de soins et de réadaptation pour les personnes âgées devront être développés pour absorber les problèmes inhérents au vieillissement de la société. Parallèlement à l'arrangement institutionnel, il faudra également promouvoir les soins et la réadaptation religieux et communautaires afin d'offrir des systèmes de soutien alternatifs mais complémentaires pour les personnes âgées.

Mesures

2.2.1 Investir dans des maisons de retraite pour personnes âgées afin de fournir des services de réadaptation et de soins de longue durée par des professionnels de santé dans un environnement sain

2.2.2 Examiner les meilleures pratiques dans le monde et l'OCI en ce qui concerne les maisons de retraite pour personnes âgées afin d'améliorer leur efficacité et renforcer leurs capacités au niveau national

2.2.3 Rendre les services de réadaptation et de soins de longue durée abordables et inclusifs dans les systèmes de sécurité sociale en vue de réduire au minimum les dépenses personnelles sur de tels services et d'améliorer leur accessibilité et leur couverture

2.2.4 Envisager de mettre en œuvre des programmes de réadaptation communautaire pour mieux comprendre les personnes âgées en fonction de leurs besoins particuliers et leur fournir les services de soins nécessaires

2.2.5 Améliorer la prestation de services de soins de santé et de soins de longue durée de qualité aux personnes âgées grâce à un réseau intégré comprenant des établissements de soins de santé, des agents de santé communautaires, des ONG et des bénévoles

2.2.6 Coopérer avec les leaders communautaires et religieux pour former et préparer et sensibiliser les générations sur l'importance des soins aux personnes âgées dans l'Islam et organiser des campagnes publiques pour sensibiliser la société à cet égard

2.2.7 Promouvoir des initiatives communautaires pour fournir plus de dispositifs d'aide aux personnes âgées qui ont besoin de tels dispositifs

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.3: Améliorer les mécanismes publics y compris des systèmes de sécurité sociale

Outre l'investissement dans les services de réadaptation et de soins pour les personnes âgées, il est nécessaire de développer et d'intégrer davantage les personnes âgées dans les mécanismes de sécurité sociale. Les allocations budgétaires consacrées au secteur de la santé devront être augmentées pour fournir aux personnes âgées des services technologiques de pointe et de bonne qualité. Les agents de santé auront besoin d'une formation et d'une capacité de travail accrues pour gérer le vieillissement de la population dans les pays de l'OCI. D'autres valeurs et instruments communautaires et islamiques devraient également être utilisés pour donner un sentiment de

sécurité aux personnes âgées. Les pays de l'OCI devraient coopérer pour partager leurs connaissances et leurs expériences, ainsi que les instruments qui se sont révélés utiles.

Mesures

- 2.3.1 Doter l'autorité réglementaire nationale avec des ressources et un personnel adéquats pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité, et étendre sa portée et utiliser les technologies pour les soins de santé et le bien-être des personnes âgées, y compris les médicaments, vaccins, dispositifs médicaux et de diagnostics
- 2.3.2 Établir et renforcer les organismes nationaux pour faciliter la formation, le recrutement et la gestion du personnel de santé dans tout le pays en fournissant des services de santé, de réadaptation et de soins de longue durée aux personnes âgées
- 2.3.3 Développer des mécanismes sur l'approche de la médecine familiale pour la prestation de soins de santé et de services de soins de longue durée pour les personnes âgées
- 2.3.4 Mettre en place un mécanisme de protection sociale des personnes âgées démunies en profitant des expériences de divers États membres de l'OCI et d'autres pays dans le monde et envisager de bénéficier des instruments islamiques tels que la Zakat, la Sadaqah et le Waqf comme sources de financement pour la protection sociale de ces personnes.
- 2.3.5 Augmenter les allocations budgétaires pour le secteur de la santé et veiller à ce qu'une partie des allocations soit réservée aux mécanismes de soins aux personnes âgées

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.4: Assurer l'accès aux services de santé

L'accès aux services de santé, en termes de mobilité physique et en termes de facteurs monétaires est un domaine de coopération pour les pays de l'OCI. L'évolution des besoins des personnes âgées devra être reformulée pour permettre l'accès aux soins de santé à toutes les personnes âgées qui en ont besoin. Les règlements régissant l'environnement physique des lieux de travail, des hôpitaux et des édifices publics devront tenir compte des personnes âgées dans leur planification et leur exécution des plans. Les personnes âgées qui ne sont pas enregistrées dans un système de sécurité sociale auront besoin de mécanismes qui leur fournissent des services. Les personnes âgées des zones rurales qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire ou qui n'ont pas eu l'occasion de le faire devront également bénéficier des services de soins de santé.

Mesures

- 2.4.1 Assurer l'accessibilité physique à une gamme de services répondant aux besoins des personnes âgées, en garantissant la continuité des soins aux personnes âgées, avec une approche intégrée et une prestation par une équipe multidisciplinaire bien formée
- 2.4.2 Faire participer les personnes âgées à l'évaluation des besoins, à l'établissement des priorités, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des services de santé publique afin de rendre les interventions de santé durables et efficaces
- 2.4.3 Investir davantage dans le renforcement des capacités de l'auto-prise en charge par la formation en vue de réduire la dépendance des personnes âgées envers les autres
- 2.4.4 Développer des mécanismes de financement durable de la santé pour les personnes âgées en vue d'atténuer les inégalités dans l'accès aux soins de santé pendant la vieillesse

2.4.5 Développer des mécanismes nationaux et des plans d'action pour les personnes âgées sans enregistrement auprès de la sécurité sociale en vue de leur fournir des services de santé publique et de les inclure dans de tels systèmes

2.4.6 Améliorer la coopération intersectorielle entre les parties prenantes afin de rendre les soins de santé et les services de soins de longue durée plus abordables et accessibles aux personnes âgées

2.4.7 Aider les entreprises à fournir un environnement de travail confortable et propice à la santé physique et mentale des personnes âgées au travail

2.4.8 Améliorer la qualité, l'accessibilité et la durabilité des services de soins de santé pour les personnes âgées

2.4.9 Revoir et améliorer les systèmes nationaux actuels d'information sur la santé et ses éléments clés en tenant compte de l'évolution des besoins des personnes âgées

2.4.10 Fournir l'appui aux fabricants locaux de produits médicaux essentiels ainsi que les appareils fonctionnels pour les personnes âgées afin de les rendre plus accessibles

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2.5: Promouvoir la coopération intersectorielle et intra-OCI

Les pays de l'OCI devront travailler en collaboration pour faciliter les politiques et les mécanismes représentant les meilleures pratiques en apprenant et en partageant les expériences des différents pays. Les formations de renforcement des capacités dispensées par des pays forts dans des domaines spécifiques faciliteront davantage le processus et la mise en œuvre dans d'autres pays. La reconnaissance mutuelle des diplômes dans l'ensemble de l'OCI simplifiera la mobilité spécialisée des experts d'un pays à l'autre. La collaboration avec les organismes internationaux spécialisés dans le vieillissement permettra également d'obtenir des compétences, des connaissances et des contributions financières.

Mesures

2.5.1 Encourager la coopération intersectorielle au niveau national pour le développement durable de la santé des personnes âgées en renforçant la coopération entre les secteurs de la santé, l'éducation, le travail et les services sociaux

2.5.2 Promouvoir la coopération intra-OCI sur le partage d'expériences et le transfert de connaissances et de technologies dans le domaine des soins de santé et du bien-être des personnes âgées, et développer une plateforme de partage des connaissances pour faciliter le transfert de connaissances et d'expertise dans ce contexte

2.5.3 Faciliter la mise en place d'un réseau reliant les institutions de formation, les services de santé et les associations professionnelles pour la planification conjointe afin de répondre aux besoins et aux profils des professionnels de la santé travaillant dans les institutions fournissant des soins aux personnes âgées

2.5.4 Organiser des activités de renforcement des capacités, de partage d'expériences et de sensibilisation pour renforcer la coopération intra-OCI dans le domaine des soins de santé et du bien-être des personnes âgées

2.5.5 Assurer le suivi et la participation active à la mise en œuvre du Programme d'action stratégique de santé de l'OCI 2014-2023 (OIC-SHPA) en vue d'améliorer les systèmes de santé

2.5.6 Faciliter la coopération intra-OCI sur l'échange de connaissances et la coproduction de nouvelles technologies en vue d'améliorer la santé et le bien-être des personnes âgées, en développant des programmes conjoints de renforcement des capacités

2.5.7 Assurer la reconnaissance mutuelle des diplômes de médecine, des certificats des prestataires de soins de santé et des diplômes délivrés par les États membres, particulièrement spécialisés dans les soins aux personnes âgées

2.5.8 Collaborer avec les agences internationales actives sur le vieillissement et les personnes âgées comme l'OMS, l'UNICEF, le FNUAP et la Banque mondiale pour bénéficier de leur expertise et de leur contribution financière pour construire des infrastructures de santé dans les États membres pour les personnes âgées

2.5.9 Soutenir les partenariats public-privé pour améliorer la disponibilité des soins aux personnes âgées, des services de réadaptation et des fournisseurs de services de santé

C. Permettre un environnement porteur

Un ensemble d'idées clés et de pratiques est identifié pour améliorer les conditions environnementales physiques et sociales entourant les personnes âgées. Elles mettent l'accent sur la reformulation des conditions environnementales afin de permettre de « Vieillir sur place » et de faciliter le bénévolat des personnes âgées en tant que facteurs majeurs susceptibles de créer un environnement positif pour les personnes âgées. De plus, elles mettent en évidence la nécessité d'une approche plus approfondie et scientifiquement fondée sur le vieillissement et les besoins des personnes âgées afin de mieux formuler les politiques susceptibles de garantir un environnement social et physique favorable.

En résumé, les objectifs stratégiques spécifiques suivants (OS) permettront de créer un environnement favorable pour les personnes âgées dans les pays de l'OCI:

- **OS 3.1:** Développer des politiques pour assurer un environnement favorable pour les personnes âgées
- **OS 3.2:** Améliorer la mobilité des personnes âgées dans tous les domaines de la vie
- **OS 3.3:** Promouvoir le bénévolat des personnes âgées pour améliorer leur bien-être et faciliter leur contribution à la société
- **OS 3.4:** Améliorer les approches scientifiques du vieillissement pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et préparer les États membres de l'OCI aux changements démographiques futurs

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.1: Développer des politiques pour assurer un environnement favorable pour les personnes âgées

Au fur et à mesure que la population âgée augmente dans les pays de l'OCI, l'environnement devient de plus en plus important pour l'hébergement des personnes âgées. Il s'agit notamment de l'environnement physique et de l'environnement social. Avec les transformations culturelles et le nombre croissant de personnes vivant avec leur famille atomique, les personnes âgées auront besoin d'abris pour s'adapter à cette nouvelle tendance. Il faudra mettre en place un plus grand nombre de foyers de soins et d'autres options de logement adaptées au contexte culturel. Dans le même temps, l'environnement social devra également être adapté au nombre croissant de personnes âgées et à leur présence.

Mesures

3.1.1 Réviser et mettre à jour les politiques de logement pour s'assurer qu'elles reflètent et répondent aux divers besoins des personnes âgées dans différents segments (ruraux et urbains, aînés et jeunes, revenus différents, genre) et selon des préférences telles que la préférence pour une vie autonome, logement avec assistance ou maisons de soins)

- 3.1.2 Envisager l'élaboration de politiques et des mécanismes susceptibles de faire du « vieillir en place » une réponse aux besoins des personnes âgées
- 3.1.3 Veiller à ce que les familles qui s'occupent de parents âgés aient la priorité dans les programmes de logements publics et soient éligibles à des avantages significatifs, tels que des logements subventionnés ou des intérêts à faible coût
- 3.1.4 Fournir aux personnes âgées, à leur famille et à leurs soignants des informations et des conseils opportuns et efficaces sur les options de logement qui s'offrent à eux
- 3.1.5 Répondre au besoin de co-résidence multigénérationnelle à travers la conception de logements et d'espaces publics
- 3.1.6 Assurer une répartition équitable des services pour les personnes âgées entre les zones urbaines et rurales
- 3.1.7 Améliorer et accroître le nombre des maisons de soins aux personnes âgées
- 3.1.8 Établir des options de soins flexibles offertes par les maisons de soins pour personnes âgées, comme la prestation des soins à temps partiel
- 3.1.9 Adopter et mettre en œuvre une législation visant à protéger les droits des personnes âgées vivant dans des foyers de soins pour personnes âgées (tant publics que privés) en matière de sécurité et de vie privée.
- 3.1.10 Aider les maisons de soins pour personnes âgées à améliorer les activités quotidiennes qu'elles offrent aux résidents pour stimuler l'apprentissage, la joie, la vigilance et le bien-être physique
- 3.1.11 Aider les maisons de soins pour personnes âgées à fournir des services religieux, tels que la formation religieuse ou la lecture du Coran en arabe, aux résidents pour répondre aux besoins religieux, assurer le confort spirituel et permettre un sentiment de préparation adéquate pour l'au-delà
- 3.1.12 Impliquer le secteur privé, la société civile et les universités à développer de nouvelles approches innovantes pour restructurer les maisons de retraite pour des soins plus efficaces

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.2: Améliorer la mobilité des personnes âgées dans tous les domaines de la vie

Les personnes âgées ont tendance à éviter la mobilité en raison des difficultés d'utiliser les trottoirs, les transports publics et le manque d'ajustements structurels qui leur permettent d'être mobiles. Les besoins particuliers des personnes âgées devront être pris en compte dans les services d'urbanisme et de transport. Les bâtiments accessibles aux personnes âgées auront une influence positive sur la santé de la population âgée en lui permettant d'être plus active et indépendante. À long terme, cela permettra de réduire les coûts des soins de santé et d'accroître le bien-être des personnes âgées.

Mesures

- 3.2.1 Élaborer des règlements pour rendre les bâtiments publics plus accessibles aux personnes âgées
- 3.2.2 Investir dans les systèmes de transport en vue d'accroître la mobilité des personnes âgées dans leur vie quotidienne
- 3.2.3 Accroître la sensibilisation aux besoins de mobilité des personnes âgées et former la société à respecter leurs besoins spécifiques en matière d'accessibilité et de mobilité
- 3.2.4 Rendre les services fournis pour la mobilité des personnes âgées abordables et offrir une compensation à l'aide des services de sécurité sociale en vue d'accroître l'accès des personnes âgées aux services de transport et de mobilité

3.2.5 Fournir des services de mobilité et de transport durables aux personnes âgées afin de les encourager à être actives dans la vie et à améliorer leur bien-être

3.2.6 Fournir des programmes de formation pour les fournisseurs de services de transport sur les besoins particuliers des personnes âgées

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.3: Promouvoir le bénévolat des personnes âgées pour améliorer leur bien-être et faciliter leur contribution à la société

Au fur et à mesure que les gens vieillissent et deviennent moins actifs dans la société, ils se sentent moins valorisés et commencent généralement à devenir immobiles et frustrés. Les pays de l'OCI, à travers le volontariat, peuvent aider les personnes âgées à faire partie de la force productive et cela pourra avoir un impact positif sur leur estime de soi ainsi que sur les sociétés en général. Les personnes âgées ont de nombreuses façons différentes de contribuer à la société par le bénévolat.

Mesures

3.3.1 Créer un mouvement national pour promouvoir le bénévolat des personnes âgées afin de permettre aux personnes âgées de continuer à être des membres actifs et productifs de la société et de leurs communautés

3.3.2 Promouvoir une compréhension plus large du bénévolat des personnes âgées grâce à la reconnaissance publique de la contribution sociale, culturelle, économique et politique que les personnes âgées apportent aux familles, à la communauté et à la société

3.3.3 Faciliter la participation des personnes âgées qui peuvent avoir peu ou pas d'accès aux avantages de s'engager dans le bénévolat

3.3.4 Identifier des outils et des méthodes pour encourager le soutien entre pairs âgés afin de permettre à des bénévoles âgés plus expérimentés de guider les nouveaux volontaires âgés

OBJECTIF STRATÉGIQUE 3.4: Améliorer les approches scientifiques du vieillissement pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et préparer les États membres de l'OCI aux changements démographiques futurs

Le vieillissement est un phénomène naturel que tout le monde connaîtra, mais grâce aux mécanismes de détection précoce des maladies et à la promotion d'une société en bonne santé, l'impact négatif du vieillissement peut être réduit. Cela nécessite des initiatives pour établir des réseaux de professionnels et l'utilisation des dernières technologies pour détecter, traiter et diagnostiquer les maladies dans le but de prévenir leur apparition. La communauté académique et scientifique de l'OCI doit travailler de manière coopérative pour formuler des recommandations sur la prévention, le dépistage précoce et le traitement.

Mesures

3.4.1 Intégrer une approche gériatrique et gérontologique aux politiques de développement sanitaire afin de répondre à la demande future de services de soins de longue durée de qualité

3.4.2 Fournir des installations, y compris des services médicaux, psychiatriques et de réadaptation pour le diagnostic précoce et le traitement des maladies afin d'éliminer les problèmes qui pourraient conduire à des conditions débilitantes à long terme dans la vieillesse

3.4.3 Encourager et faciliter les établissements d'enseignement et les professionnels de la santé à préparer les décideurs à réagir aux changements démographiques futurs et aux problèmes liés au vieillissement de la population.

3.4.4 Sensibiliser les professionnels de la santé à faire la distinction entre la gériatrie et la gérontologie pour s'assurer que les professionnels de la santé reconnaissent les maladies et les affections et comment communiquer efficacement avec les personnes âgées, comment être solidaires et répondre à leurs préoccupations et problèmes complexes.

3.4.5 Établir un réseau d'experts et de professionnels de la gériatrie et de la gérontologie à travers les États membres de l'OCI

D. Culture

Les objectifs stratégiques relatifs à la question des personnes âgées se concentrent sur la manière d'augmenter la capacité des familles qui dispensent des soins et des institutions destinées aux personnes âgées, tant publiques que privées. En particulier, des mécanismes de soutien spéciaux doivent être envisagés pour les femmes soignantes (tant la génération sandwich² que les femmes âgées) étant donné leur exposition à un risque et à une pression accrue. Dans ce contexte, des objectifs stratégiques sur la manière de combattre les stéréotypes négatifs et la violence à l'égard des personnes âgées, de renforcer et de promouvoir les prestataires de soins de toutes sortes, de promouvoir et de faciliter le soutien intergénérationnel et les relations mutuellement bénéfiques contribueraient à améliorer la situation des personnes âgées dans les pays de l'OCI.

Dans ce contexte, les objectifs stratégiques (OS) spécifiques suivants peuvent aider à répondre aux défis rencontrés par les personnes âgées dans les pays de l'OCI au niveau culturel:

- **OS 4.1:** Lutter contre l'âgisme dans la société en général et promouvoir des images positives du vieillissement et des personnes âgées³
- **OS 4.2:** Renforcer la solidarité par le biais de l'équité et de la réciprocité entre les générations
- **OS 4.3:** Éliminer la violence, l'abus et la négligence vis-à-vis des personnes âgées
- **OS 4.4:** Soutenir et renforcer la prestation des soins par les familles et les institutions

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.1: Lutter contre l'âgisme dans la société en général et promouvoir des images positives sur le vieillissement et les personnes âgées

Le vieillissement peut parfois, et souvent, être perçu dans la société comme étant négatif. La recherche dans les pays de l'OCI peut identifier les perceptions de la société à travers des études déterminant les domaines qui ont besoin d'une plus grande sensibilisation et promotion pour diminuer toute négativité envers les personnes âgées. De vastes campagnes sociétales sur l'âgisme seront utiles non seulement pour réduire les préjugés à l'égard des personnes âgées, mais aussi pour promouvoir et sensibiliser d'autres générations au vieillissement.

Mesures

4.1.1 Sensibiliser à l'âgisme, à sa signification et à ses conséquences négatives sur la société en mobilisant les médias, les leaders d'opinion publique et les universités.

² La génération sandwich est une génération de personnes qui prennent soin de leurs parents âgés et les soutiennent tout en prenant soin de leurs propres enfants.

³ L'âgisme est la discrimination et les stéréotypes à l'encontre d'individus ou de groupes sur la base de leur âge. L'âgisme peut prendre différentes formes, y compris les attitudes préjudiciables, les pratiques discriminatoires et les politiques et pratiques institutionnelles qui perpétuent les croyances stéréotypées.

4.1.2 Promouvoir et informer la société dans son ensemble sur les attitudes positives de l'Islam à l'égard des personnes âgées et sur les injonctions spécifiques concernant la manière dont les personnes âgées devraient être traitées en mobilisant les chefs religieux, les mosquées et les organisations religieuses.

4.1.3 Mener des recherches sur la façon dont le vieillissement est perçu dans les sociétés de l'OCI

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.2: Renforcer la solidarité par le biais de l'équité et de la réciprocité entre les générations

Pour renforcer la solidarité et la cohésion au sein de la société, les différentes générations et les différents groupes d'âge peuvent travailler de manière réciproque pour contribuer à l'établissement de normes positives dans la société. Les capacités des gouvernements locaux et nationaux peuvent être améliorées et différentes plateformes d'interaction multigénérationnelle peuvent être utilisées pour accroître la solidarité. Une plus grande solidarité, un respect mutuel et une meilleure communication permettront de réduire l'impact négatif et les préjugés à l'égard des personnes âgées tout en permettant à différentes générations d'individus d'apprendre et de communiquer les uns avec les autres.

Mesures

4.2.1 Sensibiliser le public à la contribution des personnes âgées à la famille et aux communautés et promouvoir des exemples d'hommes et de femmes âgés ayant contribué de manière significative à la société, au développement ou aux différents secteurs de la communauté (secteur privé, activisme civil, politique, religion, etc.) pour lutter contre les stéréotypes négatifs qui considèrent les personnes âgées comme étant fragiles, incompetentes, inactives, déconnectées, une charge ou dépendantes

4.2.2 Former et sensibiliser les responsables politiques sur l'âgisme et les stéréotypes afin de leur permettre de reconnaître les attitudes âgistes et préjudiciables dans les politiques et pratiques institutionnelles existantes relatives aux personnes âgées et d'élaborer de nouvelles politiques et pratiques qui ne perpétuent pas les croyances et mesures âgistes

4.2.3 Développer des plateformes et des espaces publics pour faciliter la communication intergénérationnelle, la connexion, les activités et le soutien mutuel et lutter contre la ségrégation ou l'exclusion générationnelle

4.2.4 Améliorer la capacité des gouvernements locaux, tels que les municipalités, à développer et à surveiller les espaces publics et les plateformes d'interaction multi-générationnelle

4.2.5 Promouvoir et renforcer la solidarité entre les générations et le soutien mutuel en tant qu'élément clé du développement social

4.2.6 Développer des opportunités créatives d'interaction intergénérationnelle, par exemple en co-implantant des services de garde d'enfants et des structures de garde d'enfants, ou en organisant des visites de personnes âgées dans des garderies, des orphelinats et des écoles

4.2.7 Examiner la nécessité d'aborder la situation spécifique des personnes âgées résidant ensemble avec leur famille élargie et interagir ainsi avec des générations multiples (enfants et petits-enfants) quotidiennement soit en prenant soins d'eux ou en étant prises en charge par eux

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.3: Éliminer la violence, l'abus et la négligence vis-à-vis des personnes âgées

La violence et la négligence envers les personnes âgées, que ce soit à la maison, au travail ou dans un lieu public, sont courantes. Pour éradiquer et réduire la violence et la négligence à l'égard des personnes âgées, différentes mesures doivent être adoptées par les pays de l'OCI. Les personnes qui représentent des modèles à suivre dans la

société ainsi que les dirigeants communautaires et religieux doivent plaider en faveur de l'éradication de la violence à l'égard des personnes âgées. Les valeurs islamiques et l'enseignement sur le respect et la prise en charge des personnes âgées doivent être diffusés auprès du public. Les professionnels et les autres personnes travaillant avec les personnes âgées devraient recevoir une formation adéquate et être conscients de l'attention particulière que les personnes âgées peuvent exiger. Les politiques et les règlements devraient viser à éliminer toutes les formes de négligence et de mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

Mesures

- 4.3.1 Éliminer toutes les formes de négligence, d'abus et de violence envers les personnes âgées. La négligence, l'abus et la violence contre les personnes âgées prennent de nombreuses formes - physique, psychologique, émotionnelle, financière - et se produisent dans toutes les sphères sociales, économiques, ethniques et géographiques
- 4.3.2 Améliorer les études sur la fréquence de la maltraitance des personnes âgées, en particulier dans la prise en charge des personnes âgées, pour lesquelles il n'existe actuellement que peu de données
- 4.3.3 Mobiliser les communautés à travailler ensemble pour prévenir les abus, la fraude visant les consommateurs âgés et les crimes contre les personnes âgées
- 4.3.4 Mener des campagnes nationales en collaboration avec les chefs religieux contre la maltraitance et la négligence des personnes âgées et sensibiliser le public
- 4.3.5 Former les professionnels afin qu'ils soient en mesure de reconnaître le risque de négligence, d'abus ou de violence par les soignants formels et informels tant à la maison que dans les milieux communautaires et institutionnels.
- 4.3.6 Sensibiliser les professionnels et éduquer le grand public, en utilisant les médias et d'autres outils de sensibilisation du public, sur le thème de la maltraitance des personnes âgées et de ses diverses caractéristiques et causes
- 4.3.7 Élaborer des politiques spécifiques aux femmes âgées et à celles qui sont dépendantes des soins, étant donné que ces deux groupes de personnes âgées font face à un plus grand risque de violence physique et psychologique
- 4.3.8 Mettre fin aux abus et à la négligence dans les maisons pour personnes âgées, tant publiques que privées

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4.4: Soutenir et renforcer la prestation des soins par les familles et les institutions

Outre les initiatives menées par l'État, les familles et les institutions de soins doivent également être renforcées. Les familles doivent être sensibilisées aux valeurs familiales et à la nécessité de bénéficier des valeurs et de l'enseignement islamiques afin de promouvoir la prise en charge des personnes âgées. L'importance des soins aux personnes âgées doit être largement reconnue au sein de la société et les possibilités de soins bénévoles doivent être mises en œuvre.

Mesures

- 4.4.1 Face à l'évolution rapide des structures familiales, de la démographie et des valeurs culturelles, soutenir l'institution de la famille et ses valeurs et capacités fondamentales en matière de soins aux personnes âgées en mobilisant des moyens financiers, législatifs et culturels
- 4.4.2 Soutenir les familles et les jeunes couples dans leur adhésion aux valeurs familiales et à l'institution du mariage

- 4.4.3 Mettre en œuvre des politiques et des programmes qui renforcent les familles qui incluent les personnes âgées.
- 4.4.4 Soutenir les aides-soignants par des mécanismes psychologiques, économiques, sociaux, législatifs, de formation et d'information,
- 4.4.5 Accroître les capacités de prestation de soins par les familles en leur fournissant un soutien et des services à long terme
- 4.4.6 Aborder le fardeau croissant des femmes adultes dans les soins aux personnes âgées. La situation est particulièrement terrible pour la «génération sandwich» car cette génération exige une priorisation au niveau des politiques
- 4.4.7 Impliquer les personnes âgées à toutes les étapes de la conception, du développement, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes
- 4.4.8 Apprendre des valeurs et des normes traditionnelles pour renseigner la législation sur les valeurs familiales et les soins aux personnes âgées. Identifier, soutenir et renforcer les systèmes de soutien traditionnels pour améliorer la capacité des familles et des communautés à prendre soin des membres plus âgés de la famille
- 4.4.9 Concevoir et mettre en œuvre des services pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées urbaines, en reconnaissant que les réseaux familiaux ont tendance à être plus faibles dans les centres urbains
- 4.4.10 Adapter les systèmes de soutien à la prestation de soins aux besoins particuliers des personnes âgées qui prennent soin d'autres personnes âgées, comme les conjoints ou les membres de la famille
- 4.4.11 Déterminer les moyens d'aider les femmes âgées dans la prestation de soins et répondre à leurs besoins sociaux, économiques et psychologiques spécifiques
- 4.4.12 Prendre des mesures pour assurer l'assistance aux personnes âgées au cas où un soutien informel n'est pas disponible, a été perdu ou n'est pas souhaité
- 4.4.13 Créer des programmes en collaboration avec les gérontologues et les gériatriques pour former les fournisseurs de soins de santé à domicile, en particulier en répondant aux besoins particuliers des personnes qui s'occupent des personnes âgées ayant des troubles cognitifs et des maladies aiguës
- 4.4.14 Bénéficier des valeurs et des enseignements islamiques en vue de promouvoir et d'encourager les personnes et les familles à prendre conscience de l'importance de la prise en charge des personnes âgées.

IV. LA VOIE A SUIVRE

En tant que citoyens âgés des sociétés, les personnes âgées ont largement contribué au développement de leur pays tout au long de leur vie. Comme le révèlent les statistiques officielles, le nombre de citoyens âgés ou de personnes âgées vivant dans les États membres de l'OCI a augmenté au cours des dernières décennies. Cependant, le nombre croissant de personnes âgées et l'augmentation de l'espérance de vie dans les États membres de l'OCI ont poussé les décideurs politiques à mieux gérer ces nouvelles tendances et à continuer à fournir des services de qualité au nombre croissant de personnes âgées afin de pouvoir vivre dans le confort. Afin d'assurer de meilleur niveau de vie et d'améliorer leur bien-être, les États membres de l'OCI doivent prendre des mesures et mettre en œuvre un ensemble de politiques tant au niveau de la coopération nationale qu'au niveau de la coopération intra-OCI.

Cela exige que les États membres de l'OCI s'engagent et prennent des mesures significatives pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques concernant les personnes âgées. Cet engagement devrait impliquer l'utilisation de cadres d'action concertés, y compris le partage d'expériences et le transfert de connaissances, qui conduiraient au développement d'une coopération constructive entre les domaines pertinents de renforcement des capacités, de l'éducation, de la réadaptation et des soins aux personnes âgées. De plus, les stratégies nationales pour les personnes âgées doivent être adaptées aux besoins et développements contemporains afin d'améliorer leurs capacités et capacités stratégiques à court et à long termes.

Les personnes âgées ont un grand potentiel pour aider à atteindre un développement durable dans les États membres de l'OCI étant donné leur connaissances, expérience et compétences. En négligeant un segment aussi important d'une société sans relever les défis auxquels il est confronté, il est peu probable que les États membres de l'OCI parviennent au développement durable. Il est donc essentiel de concevoir des stratégies et de prendre des mesures politiques pour améliorer l'état des personnes âgées.

D'autre part, l'amélioration de l'état des personnes âgées dans les États membres de l'OCI nécessite la mise en place de mécanismes de coordination efficaces entre les parties prenantes au niveau national. Il est également indispensable de développer de tels mécanismes de coordination au niveau intra-OCI avec la participation des institutions concernées de l'OCI ainsi que des États membres de l'OCI, sous la coordination du Secrétariat général de l'OCI, pour améliorer la situation des personnes âgées. Les efforts concertés doivent être formulés de manière à mettre en œuvre des mesures politiques sur les personnes âgées de manière opportune et coordonnée. Le mécanisme de coordination devrait s'accompagner d'un système d'établissement de rapports afin de recueillir des informations actualisées sur les activités/politiques prévues et réalisées par les États membres de l'OCI ainsi que par les institutions concernées de l'OCI.